

## Avis d'une retraite

---

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro AVS

### Retraite au

Retraite complète

Retraite partielle

Réduction du salaire déterminant de CHF \_\_\_\_\_ à CHF \_\_\_\_\_

Taux d'occupation jusqu'à présent \_\_\_\_\_ %, Taux d'occupation nouveau \_\_\_\_\_ %

En cas de première retraite partielle, la réduction de salaire ainsi que le versement partiel de la prestation de vieillesse s'élèvent à au moins 20 %.

La part de la prestation de vieillesse perçue avant l'âge de référence ne peut pas dépasser celle de la réduction de salaire.

### Est-ce que l'employeur attribue une allocation facultative?

non

oui CHF \_\_\_\_\_ par mois

limité jusqu'au \_\_\_\_\_

viagère

annonce Caisse AVS Migros annexée

### Est-ce que le rapport de travail a été résilié par l'entreprise avec effet immédiat conformément à l'art. 337 code des obligations?

non

oui (pas de droit à la rente de remplacement AVS-Migros)

### Remarques:

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Entreprise-M / personne de contact

**Veillez soumettre ce formulaire au moins 2 semaines avant la date de la retraite.**

**Migros-Pensionskasse, Caisse de pensions Migros, Cassa pensioni Migros**

Scan Center Versicherung, Postfach, 8010 Zürich, Telefon +41 44 436 81 11, infobox@mpk.ch, www.mpk.ch